

## ACCORD-CADRE AVEC LES COÉQUIPIERS®

Le présent Contrat est conclu par et entre WK et le Client pour régir le droit du Client d'accéder à TeamMate et de l'utiliser à compter de la Date d'entrée en vigueur. Le présent Contrat continuera de régir tous les futurs Bons de commande, sous réserve de la Section 18.8 (Renonciation et modification) des présentes. Les termes, commençant par une majuscule, utilisés dans le présent Contrat ont la signification qui leur est attribuée à la Section 1 (Définitions).

### 1 DÉFINITIONS

- 1.1** « **Affilié** » désigne toute société, partenariat, firme, coentreprise, société à responsabilité limitée, association, société par actions, fiducie, organisation non constituée en personne morale, organisation gouvernementale ou organisme qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlé par ou est sous contrôle commun avec la partie contractante, et les termes « contrôle », « contrôlé par » et « sous contrôle commun avec » signifient la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques de cette entité, organisation ou organisme, que ce soit par la propriété de titres avec droit de vote ou autrement.
- 1.2** « **Contrat** » désigne les présentes Conditions générales de Wolters Kluwer TeamMate ainsi que le Bon de commande et le Descriptif des travaux.
- 1.3** « **Utilisateur autorisé** » désigne chaque employé individuel du Client ou de ses agents ou sous-traitants autorisés qui utilisent TeamMate tel qu'il est exploité ou mis à disposition par ou par l'intermédiaire du Client, que cette personne utilise activement ou non TeamMate à un moment donné et qu'il soit couvert par une licence appropriée en vertu des présentes. Un Utilisateur autorisé n'acquiert pas de droits individuels sur les produits TeamMate autres que le droit d'accéder et d'utiliser TeamMate au nom du Client et conformément aux droits accordés au Client et sous réserve des conditions générales du présent Contrat.
- 1.4** « **Client** » désigne l'entité ou la personne identifiée comme « Client » sur le Bon de commande ou le Descriptif des travaux.
- 1.5** « **Documentation** » désigne les manuels d'utilisation, les instructions d'utilisation, les spécifications techniques ou les publications similaires relatives à l'utilisation et à l'administration de TeamMate par le Client en vigueur au moment de la livraison ou de l'accès du Client à TeamMate.
- 1.6** « **Date d'entrée en vigueur** » désigne la date à laquelle le Bon de commande est signé par les deux parties, ou la date à laquelle le Client achète TeamMate, et le présent Contrat entre en vigueur.
- 1.7** « **Bon de commande** » désigne le Bon de commande alors en vigueur pour TeamMate, signé par WK et le Client, qui fait référence au présent Contrat et est régi par celui-ci.
- 1.8** « **Descriptif des travaux** » désigne le document décrivant spécifiquement la nature, la portée, les hypothèses de projet, les frais, la durée et le(s) lieu(x) des Services liés à TeamMate et convenus entre WK et le Client.
- 1.9** « **TeamMate** » désigne la suite de logiciels de gestion d'audit standard énumérés sur le Bon de commande, uniquement dans un format exécutable lisible par machine (code objet), y compris les caractéristiques, les fonctions, les conceptions et tout contenu informatif qui y est inclus et toutes les Mises à jour ou Versions qui peuvent être fournies par ou au nom de WK au Client, et toute copie complète ou partielle de celles-ci autorisée à être faite par le présent Contrat. Ces produits peuvent être mis à jour de temps à autre par WK à sa seule discrétion.
- 1.10** « **WK** » ou « **Concédant** » désigne Wolters Kluwer Financial Services, Inc., ou toute société affiliée non étasunienne qui est désignée comme le Concédant ou le Fournisseur de services sur tout Bon de commande, licence écrite et/ou contrat de services avec le Client.

## 2 FRAIS, TAXES ET PAIEMENT

- 2.1 Paiement des frais.** Les frais sont indiqués dans le Bon de commande et comprennent les frais de licence, ainsi que tous les frais d'hébergement, de Services et/ou d'Assistance applicables (collectivement, les « Frais »). Sauf indication contraire dans le Bon de commande, les Frais sont payables annuellement à l'avance à compter de la Date d'entrée en vigueur. Les Frais de Services sont facturés au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le Client doit payer les Frais et Taxes sur la facture WK applicable dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. À l'exception de ce qui peut être spécifiquement prévu dans le présent Contrat, les obligations de paiement du Client en vertu de tous les Bons de commande ne sont pas annulables, et tous les paiements effectués ne sont pas remboursables.
- 2.2 Impôts.** Les frais n'incluent pas les taxes, prélèvements, droits ou évaluations gouvernementales similaires de quelque nature que ce soit, y compris, par exemple, les taxes sur la valeur ajoutée, les taxes de vente, d'utilisation, d'accise, de consommation ou de retenue à la source, imposables par toute juridiction (collectivement, les « Taxes »). Le Client est responsable du paiement de toutes les Taxes associées à ses achats en vertu des présentes, à l'exclusion des Taxes imposables à WK sur la base du revenu net de WK. Si le Client est exonéré de Taxes, le Client doit fournir un certificat d'exonération de Taxes à WK au moment de l'exécution du Bon de Commande.
- 2.3 Défaut de paiement.** Tout montant dû par le Client qui n'est pas payé à l'échéance sera soumis à des frais de retard au moindre des montants suivants : (i) un et demi pour cent (1,5 %) par mois ; ou (ii) le taux le plus élevé autorisé par la loi applicable. WK peut suspendre l'accès et l'utilisation de TeamMate, de l'Assistance ou des Services jusqu'à ce que ces montants impayés soient payés dans leur intégralité. Dans le cas où le Client ne paie pas les montants impayés dans les trente (30) jours suivant la date d'échéance du paiement, WK peut résilier immédiatement le présent Contrat. Le Client restera responsable de ce paiement et pourra être tenu de payer des frais de réactivation avant de pouvoir accéder à l'avenir à TeamMate.

## 3 OCTROI DE LICENCE

WK conserve tous les droits, titres et intérêts, y compris les droits de propriété intellectuelle, relatifs à TeamMate et à la Documentation, ainsi qu'à toutes les traductions, adaptations, développements, améliorations, évolutions, mises à jour, versions, personnalisations ou autres modifications ou dérivations de ou dérivés de ou à TeamMate, qu'ils soient ou non développés par ou pour le Client. Le Client n'a aucun droit, titre ou intérêt à cet égard, à l'exception de la licence limitée expressément énoncée dans le présent Contrat.

Au choix du Client et comme indiqué sur le Bon de commande applicable, TeamMate est disponible en deux modèles : (i) licence perpétuelle ; ou (ii) une licence d'abonnement. L'un ou l'autre modèle peut être livré sur site ou hébergé, comme décrit plus en détail dans l'Addendum de Livraison ci-joint. Les droits accordés au Client en vertu de la présente Section 3 (Octroi de licence) sont subordonnés au respect par le Client des conditions du Contrat et du ou des Bon(s) de commande, y compris le paiement en temps opportun de tous les Frais.

- 3.1 Licence perpétuelle.** Dans le cas où le Client choisit d'acheter une licence perpétuelle comme indiqué dans le Bon de commande, WK accorde par la présente au Client et le Client accepte une licence limitée, perpétuelle, révocable, non exclusive, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, non cessible, non transférable et non revendable, pour installer, exécuter et utiliser la licence perpétuelle sous réserve des termes et conditions du présent Contrat. Les licences perpétuelles accordées en vertu des termes du présent Contrat se poursuivront à perpétuité, à moins qu'elles ne soient résiliées plus tôt conformément au présent Contrat.

Pour les licences perpétuelles, le Client peut effectuer un nombre raisonnable de copies de sauvegarde de TeamMate à des fins d'archivage ou de reprise après sinistre du Client uniquement et non à des fins de production, de développement, d'évaluation ou de test (autrement que pour s'assurer que ces copies de sauvegarde sont capables de remplacer TeamMate en cas de sinistre). Ces copies sont la propriété de WK, et le Client ne doit pas supprimer, dégrader ou surimprimer sur le logiciel d'origine les avis de droit

d'auteur, les marques commerciales, les logos, les légendes ou autres désignations de propriété similaires, et doit reproduire avec précision l'intégralité de ceux-ci sur toutes les copies autorisées. Le Client conservera la possession et le contrôle exclusifs des copies du TeamMate en sa possession et affectera et maintiendra des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adéquates pour protéger TeamMate contre l'accès ou l'utilisation par toute personne non autorisée.

**3.2 Licence d'abonnement.** Dans le cas où le Client choisit d'acheter une licence d'abonnement comme indiqué dans le Bon de commande, WK accorde au Client un droit d'accès et d'utilisation limité, révoquant, non transférable et non exclusif, et de permettre aux Utilisateurs autorisés d'accéder et d'utiliser TeamMate uniquement pour l'usage interne du Client et dans le but d'effectuer des services d'audit interne ou de gestion de la conformité pour le Client, sans autre droit d'accès ou d'utilisation de TeamMate de quelque manière que ce soit pendant la Durée de l'abonnement dans le Bon de commande. WK se réserve tous les droits sur TeamMate qui ne sont pas expressément accordés dans le présent Contrat. Le présent Contrat n'accorde au Client : (i) aucun droit de reproduire, modifier, distribuer ou afficher publiquement TeamMate ; ou (ii) tout autre droit à l'égard de TeamMate qui n'est pas spécifiquement énoncé dans les présentes. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le droit d'accès et d'utilisation de TeamMate accordé par les présentes ne couvre pas les composants sous-jacents de TeamMate, les moteurs TeamMate sous-jacents de WK, ou tout autre composant de TeamMate ou de l'environnement dans lequel TeamMate opère qui n'est pas destiné par WK à l'accès par un Utilisateur autorisé.

#### 4 UTILISATION ACCEPTABLE

**4.1 Utilisateurs autorisés.** Le Client doit acheter une licence d'abonnement ou une licence perpétuelle pour chaque Utilisateur autorisé et ne doit pas permettre à toute personne autre qu'un Utilisateur autorisé d'utiliser ou d'accéder à TeamMate. Le Client doit faire en sorte que chaque Utilisateur autorisé se conforme aux conditions générales du présent Contrat. Le Client ne doit pas utiliser ou permettre l'utilisation de TeamMate par plus que le nombre maximum d'Utilisateurs autorisés spécifié dans le Bon de commande applicable (tel que celui-ci peut être ajusté conformément à une modification ou à un supplément au Bon de commande ou aux Sections 5.2 (Nombre d'utilisateurs et ajustements des frais de licence) et à la Section 4.4 (Vérification) des présentes, que ces Utilisateurs autorisés utilisent activement ou non les Produits sous licence en même temps.

**4.2 Limitation de l'usage interne.** Le Client peut utiliser et permettre à ses Utilisateurs autorisés d'utiliser TeamMate uniquement à des fins commerciales internes du Client. À l'exception des Utilisateurs autorisés, autorisés en vertu des présentes, le Client ne doit permettre à aucun tiers d'utiliser TeamMate de quelque manière que ce soit. Sauf autorisation expresse de la Section 5 (Accès autorisé par des tiers), le Client ne doit pas offrir ou utiliser, ni permettre à un Utilisateur autorisé d'offrir ou d'utiliser, les Produits sous licence au profit de tiers affiliés ou non affiliés, y compris dans le cadre d'une entreprise de services informatiques, d'un accord de services de bureau, d'un service d'externalisation ou d'abonnement, d'un partage de temps ou d'un autre accord de participation.

**4.3 Protection des informations d'accès au compte.** Les comptes TeamMate, y compris les contrôles, les autorisations et les données propres à chaque Utilisateur autorisé, sont conçus pour un usage privé et ne doivent être accessibles qu'à l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe de chaque Utilisateur autorisé (« Informations d'accès au compte »). Le Client doit protéger et garder confidentielles les Informations d'accès à son Compte d'Utilisateur Autorisé. Le Client reconnaît et accepte qu'il est responsable de toute utilisation de TeamMate par le biais de ses comptes et de ceux de ses Utilisateurs autorisés par toute personne. Le Client doit s'assurer que toute utilisation est faite à des fins autorisées uniquement et conformément aux dispositions du présent Contrat.

**4.4 Vérification.** Moyennant un préavis raisonnable au Client, WK peut vérifier que l'accès et l'utilisation de TeamMate par le Client sont conformes au présent Contrat, y compris le nombre d'Utilisateurs autorisés. Si WK détermine que le Client n'a pas payé les Frais requis pour l'accès ou l'utilisation de TeamMate par le Client, le Client sera facturé aux taux en vigueur pour ces Frais impayés, plus les

intérêts remontant au moment où ces Frais auraient dû être payés au taux d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou du montant maximum légal, selon la valeur la plus élevée. Le Client paiera le coût raisonnable de la vérification si WK détecte des Frais impayés qui dépassent cinq pour cent (5 %) du total des Frais effectivement payés pour la période vérifiée par WK.

## 5 ACCÈS AUTORISÉ PAR DES TIERS

**5.1 Utilisation par les Affiliés et les Fournisseurs de services.** Le(s) Affilié(s) du Client peuvent utiliser TeamMate, à condition que ce ou ces Affilié(s) acceptent de se conformer et d'être liés par les termes du présent Contrat. TeamMate peut inclure des fonctionnalités documentées et destinées à permettre aux fournisseurs de services ou aux consultants, y compris tout tiers fournissant au Client des services d'externalisation, de gestion de centre de données ou de reprise après sinistre (« Fournisseur(s) de services ») d'accéder à TeamMate et de consulter les données spécifiques à ce Client. Le Client peut autoriser l'utilisation de TeamMate par ses Fournisseurs de services, à condition que ces Fournisseurs de services acceptent de se conformer aux conditions du présent Contrat et d'être liés par celles-ci. Par les présentes, le Client accepte d'être entièrement responsable du respect intégral par chaque Affilié, Fournisseur de services et/ou Utilisateurs autorisés concernés des conditions générales du présent Contrat, de sorte que toute violation des conditions du présent Contrat par un tel Affilié, un tel Fournisseur de services et/ou des Utilisateurs autorisés applicables sera considérée comme une violation par le Client.

**5.2 Ajustements du Nombre d'utilisateurs et des Frais de licence.** Toute personne ayant le droit d'utiliser TeamMate en vertu de la présente Section 5 (Accès par un tiers autorisé) sera considérée comme un Utilisateur autorisé aux fins du présent Contrat. Le Client doit informer WK rapidement de toute augmentation du nombre total d'Utilisateurs autorisés à la suite de l'utilisation par un Affilié ou un Fournisseur de services et doit payer à WK tous les Frais supplémentaires requis aux tarifs applicables de WK alors en vigueur. Aucun ajustement de ce type ne sera requis pour tout accès fortuit à des informations dans, à partir de, ou générées par TeamMate requis ou demandé par un auditeur financier du Client, un Affilié ou un représentant d'un organisme gouvernemental, d'accréditation ou de réglementation dans le cadre de ses fonctions normales de réglementation, d'enquête ou professionnelles pour ou à l'égard du Client ou de tout Affilié.

## 6 RESTRICTIONS

**6.1 Restrictions.** Le Client ne doit pas, et ne doit pas permettre à un Utilisateur autorisé, à un Affilié ou à un Fournisseur de services de : (i) modifier, porter, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées de ou basées sur TeamMate, en tout ou en partie ; (ii) faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de toute autre manière de réduire le code objet au code source de TeamMate ou de le découvrir ; (iii) créer des liens vers, encadrer ou mettre en miroir TeamMate ou toute partie de celui-ci ; (iv) déjouer, désactiver ou contourner tout mécanisme de protection lié à TeamMate ; (v) accéder ou utiliser TeamMate pour créer un produit, un service ou une base de données en concurrence avec WK ou TeamMate ; ou (vi) combiner ou fusionner TeamMate avec, ou l'incorporer dans tout autre logiciel. Cette interdiction ne s'applique pas dans la mesure où la loi applicable accorde au Client le droit de décompiler TeamMate si et si nécessaire pour le rendre interopérable avec d'autres logiciels concédés sous licence ou utilisés par le Client, à condition que le Client demande d'abord ces informations d'interopérabilité à WK et se conforme à toutes les conditions raisonnables, y compris le paiement de tous les frais et dépenses raisonnables alors généralement facturés par WK à ses clients pour ceux-ci. L'utilisation de TeamMate par le Client pour traiter les informations ou les tâches du Client et produire des listes d'activités, des calendriers ou des rapports que TeamMate permet et auxquels il est destiné ne sera pas considérée comme une création d'œuvres dérivées ou une violation de la présente Section 6.1 (Restrictions).

**6.2 Acquisition ou accès non autorisé.** WK interdit expressément l'utilisation de tout produit ou service de WK qui a été obtenu et/ou consulté de manière inappropriée. À des fins d'illustration, mais sans s'y limiter, les exemples incluent tout produit ou service qui : (i) est acquis auprès d'un revendeur ou d'un

distributeur non autorisé ; (ii) est piraté, ou craqué, y compris par l'utilisation d'informations d'accès au compte établies pour être utilisées par une autre personne ; (iii) a été acquis dans l'intention ou dans le but d'être utilisé d'une manière illégale, frauduleuse, en violation du présent Contrat ou autrement en dehors de l'objectif normal, déclaré et/ou raisonnablement compris de ce produit ou service ; ou (iv) est acquis avec l'utilisation de déclarations et/ou d'informations fausses ou inexactes, par exemple, un faux nom, de fausses informations de contact ou de fausses informations de paiement.

**6.3 Pas de transfert ni de sous-licence.** Sauf disposition contraire expresse de la Section 5 (Accès autorisé par un tiers), le Client ne doit pas : (i) concéder en sous-licence, céder ou transférer TeamMate en tout ou en partie à un tiers ; ou, (ii) céder ou transférer à un tiers l'un des droits ou intérêts du Client dans et à l'égard de TeamMate, y compris par le biais d'un bail, d'une location, d'un abonnement, d'un prêt, d'un nantissement, une sûreté ou un accord de participation partagée avec ou en faveur d'un tiers.

**6.4 Responsabilités du client.** Si le Client a connaissance d'une utilisation non autorisée de tout ou partie de TeamMate ou de toute autre violation de la sécurité, le Client doit en informer WK dans les plus brefs délais, fournir des détails raisonnables, aider à empêcher toute récurrence de cela et coopérer pleinement à toute action entreprise pour protéger les droits de WK. Le Client ne doit pas violer ou tenter de violer la sécurité des réseaux ou des serveurs de WK, par exemple en : (i) accédant à des données qui ne sont pas destinées au Client ou en se connectant à un serveur ou à un compte auquel le Client n'est pas autorisé à accéder ; (ii) tenter de sonder, d'analyser ou de tester la vulnérabilité d'un système ou d'un réseau, ou d'enfreindre les mesures de sécurité ou d'authentification sans demande et autorisation écrites appropriées ; ou (iii) tenter d'interférer avec le service d'un utilisateur, d'un hôte ou d'un réseau, y compris en soumettant un virus, en surchargeant, en inondant, en spammant, en bombardant d'e-mails ou en plantant. Le Client demeurera responsable de toute utilisation non autorisée de TeamMate par toute personne employée par, agissant en tant qu'agents autorisés ou exécutant des services pour le Client ou ses Affiliés (y compris l'un de leurs Fournisseurs de services respectifs).

**6.5 Suspension de l'accès.** En plus de tout autre droit de suspension ou de résiliation de WK en vertu du présent Contrat, WK peut suspendre ou résilier l'accès et/ou l'utilisation de TeamMate par le Client, ou modifier autrement TeamMate et/ou tout composant de celui-ci, sans préavis : (i) dans le cas où le Client (y compris tout Utilisateur autorisé, Fournisseur de services, Affilié ou autre personne ou entité agissant par l'intermédiaire ou pour le compte du Client) est déterminé par WK, à la seule discrétion de WK, d'avoir ou tenté d'endommager, de nuire ou d'utiliser à mauvais escient le logiciel, le serveur, le réseau ou d'autres systèmes de WK ; ou (ii) si nécessaire ou approprié pour se conformer à une loi, un règlement, une ordonnance d'un tribunal ou toute autre demande ou ordonnance gouvernementale ou pour protéger WK d'une responsabilité légale potentielle ou d'un préjudice à son entreprise. WK déploiera des efforts commercialement raisonnables pour informer le Client de la ou des raisons d'une telle mesure de suspension ou de résiliation dès que cela sera raisonnablement possible, à moins qu'une telle action ne soit due à la sous-section (i) des présentes. Dans le cas d'une suspension (autre qu'en raison de la sous-section (i) des présentes), WK rétablira rapidement l'accès du Client à TeamMate dès que l'événement à l'origine de la suspension aura été résolu, tel que déterminé à la discrétion de WK. Rien de ce qui est contenu dans le présent Contrat ne sera interprété comme limitant les actions ou les recours de WK ou agissant comme une renonciation aux droits de WK de quelque manière que ce soit en ce qui concerne l'une des activités susmentionnées. WK ne sera pas responsable des pertes ou dommages subis par le Client à la suite d'une résiliation ou d'une suspension de l'accès ou de l'utilisation de TeamMate comme indiqué dans le présent Contrat.

## 7 ASSISTANCE

**7.1 Obligations d'Assistance de WK.** Assistance désigne le programme d'assistance et de maintenance en vigueur de WK pour TeamMate, tel que décrit plus en détail dans les présentes (« Assistance »). À condition que le Client ne soit pas alors en défaut de ses obligations en vertu du présent Contrat, et sous réserve des exclusions énoncées à la Section 7.2 (Exclusions de l'assistance), WK fournira ou fera fournir l'Assistance suivante : (i) un service d'assistance téléphonique et une assistance électronique et/ou d'accès à distance pour aider le Client dans son utilisation de TeamMate et répondre à toute défaillance signalée

du ou des Produits TeamMate (à condition que cette assistance ne remplace pas l'obtention d'une formation en ce qui concerne TeamMate, pour laquelle il y a des frais de service) ; (ii) la fourniture des Mises à jour et des Versions (telles que définies ci-dessous) que WK produit et distribue de temps à autre dans le cadre de l'Assistance, sans frais supplémentaires ; et (iii) tout autre support fourni par WK dans le cadre de son programme d'assistance et de maintenance alors en vigueur, tel que détaillé dans la politique d'assistance alors en vigueur. Une Mise à jour désigne toutes les améliorations, progressions, corrections, Service Packs ou autres modifications apportées à TeamMate, à l'exclusion de toute nouvelle Version (« Mise à jour »). Une Version désigne toute nouvelle version ou mise à niveau de TeamMate qui contient des améliorations substantielles et significatives, ou d'autres modifications substantielles des fonctionnalités ou des performances par rapport à la version précédente, le cas échéant (« Version »).

**7.2 Exclusions de l'Assistance.** L'Assistance WK n'inclura pas : (a) la résolution des problèmes résultant d'une modification ou d'un dommage causé à TeamMate ou à son environnement d'exploitation par le Client ; (b) le fait que le Client n'utilise pas TeamMate dans un environnement matériel et logiciel approuvé ou autrement conformément à la Documentation applicable ; (c) les Services, y compris, mais sans s'y limiter, l'installation, la mise en œuvre et d'autres Services ; ou (d) tout conseil fiscal, comptable, juridique ou autre conseil professionnel ou expert de quelque nature que ce soit, y compris tout conseil concernant le traitement approprié des questions fiscales et comptables, ou autre. Dans le cas où le Client choisirait d'acheter une licence perpétuelle, l'Assistance n'inclura pas non plus : (e) l'incapacité du Client à mettre en œuvre les Mises à jour fournies par WK dans le délai requis ; (f) les nouvelles Versions de TeamMate pour lesquelles WK établit et facture généralement des frais de licence distincts ; ou (g) la fourniture de Mises à jour ou d'un autre Programme d'Assistance, si le Client est en défaut de paiement des Frais d'Assistance pour la licence perpétuelle.

**7.3 L'Assistance pour les licences d'abonnement.** Sauf indication contraire dans le Bon de commande, au cours de chaque période d'abonnement annuelle de la licence d'abonnement énoncée à la Section 3.2 (Licence d'abonnement) des présentes, WK fournira une assistance sans frais supplémentaires.

#### **7.4 L'Assistance pour les licences perpétuelles**

**7.4.1 Durée et frais.** La période initiale de l'Assistance pour la licence perpétuelle commencera à la date d'entrée en vigueur et se poursuivra pendant la période indiquée sur le bon de commande applicable (« Période d'assistance »). La Période d'assistance sera automatiquement renouvelée pour des périodes de renouvellement successives d'un (1) an, sauf si et jusqu'à ce qu'elle soit résiliée comme prévu à la Section 7.4.3 (« Résiliation de l'assistance »). Sauf indication contraire dans le Bon de commande et/ou pour les licences migrées, l'Assistance pour la licence perpétuelle sera fournie au Client sans frais supplémentaires pendant la période initiale de douze (12) mois suivant la Date d'entrée en vigueur. Les Frais d'assistance pour la licence perpétuelle pour chaque période de renouvellement d'Assistance successive sont payables annuellement par le client à l'avance, conformément à la Section 2 (Frais, taxes et paiement) du présent Contrat.

**7.4.2 Obligations du client.** Dans le cas où le Client choisit d'acheter une licence perpétuelle, tout au long de la Période d'assistance, le Client : (i) maintiendra à ses frais, une connexion Internet sécurisée approuvée et tout autre appareil compatible nécessaire pour permettre à WK d'accéder à distance, avec le consentement du Client, au(x) système(s) informatique(s) sur le(s)quel(s) TeamMate est installé à des fins de diagnostic, de notation et de correction des erreurs, et à d'autres fins d'assistance ; (ii) coopérer avec WK dans le cadre de l'enquête et de la recherche de la cause de tout manquement allégué de TeamMate à fonctionner conformément au présent Contrat ; (iii) permettre tout autre accès à distance et/ou sur site à TeamMate et aux systèmes du Client qui peut être raisonnablement nécessaire pour que WK puisse effectuer des activités d'Assistance pour la licence perpétuelle ; et (iv) installer toutes les Mises à jour et/ou Versions de TeamMate dans un délai d'au moins six (6) mois à compter de leur publication par WK. L'obligation de WK de fournir l'Assistance pour la licence perpétuelle ne s'applique pas dans la mesure où le Client n'est pas en pleine conformité avec la présente sous-section.

- 7.4.3 Résiliation.** L'une ou l'autre des parties peut résilier l'Assistance pour la licence perpétuelle à la fin de la période d'Assistance initiale, ou à la fin de toute période de renouvellement, par notification écrite à l'autre partie au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de la période d'Assistance et/ou de la période de renouvellement de la licence perpétuelle applicable. En cas de résiliation, l'Assistance de la licence perpétuelle ne peut pas être réactivé. Si la licence d'utilisation de TeamMate du Client est résiliée par WK pour quelque raison que ce soit, l'Assistance pour la licence perpétuelle sera automatiquement résilié. Si WK met fin à l'Assistance pour la licence perpétuelle conformément à la présente sous-section, sauf dans le cas d'une violation du présent contrat par le client, le client aura le droit de recevoir un remboursement au prorata de tous les Frais d'assistance pour la licence perpétuelle prépayés pour toute période au-delà de la date d'entrée en vigueur de la résiliation.

## 8 SERVICES

- 8.1 Services.** Services désigne les services de conseil ou professionnels (autres que l'Assistance) demandés par le Client et fournis par WK dans le cadre du présent Contrat (« Services »). Au choix du Client, WK fournira des Services après la signature du Client et l'acceptation par WK d'un Descriptif des travaux. Ces Services peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des services d'installation et de mise en œuvre, des mises à niveau, la migration de données, la configuration, la personnalisation de modèles, la création de rapports et la formation du personnel du Client, et dans chaque cas conformément aux conditions générales du présent Contrat.
- 8.2 Performance.** Dans le cadre de l'exécution des Services, WK peut affecter du personnel WK, des agents autorisés ou des sous-traitants tiers qualifiés qui sont compétents dans la fourniture de Services relatifs à TeamMate (« Consultants »). WK sera responsable du respect par ces Consultants des obligations de WK en vertu des présentes. Le Client s'engage à fournir les informations, les installations, le personnel, l'équipement et les ordinateurs configurés de manière appropriée, le cas échéant, et tels qu'ils sont raisonnablement identifiés par WK comme essentiels à l'exécution de tout Service. Lorsque WK fournit des Services dans les locaux du Client, le Client doit informer WK de tout danger pour la santé et la sécurité des Consultants de WK sur le site et fournir aux Consultants de WK les informations appropriées concernant les procédures de sécurité spécifiques au site.
- 8.3 Tarification des Services.** Sauf indication contraire dans le Descriptif des travaux applicable, tous les Services seront fournis sur la base du temps et des dépenses/matériels aux tarifs alors en vigueur de WK. WK se réserve le droit d'imposer un tarif plus élevé pour les Services exécutés à la demande ou avec l'approbation du Client au-delà d'une semaine de quarante (40) heures ou pendant les périodes de week-end ou de vacances. Les estimations sont fournies à titre d'information du Client uniquement et ne sont pas garanties. Sous réserve de l'approbation préalable du Client, le Client paiera ou remboursera WK pour tous les frais raisonnables de déplacement, d'impression, de photocopie, de location d'espace de réunion et autres dépenses individuelles engagées dans le cadre de l'exécution des Services par WK en vertu des présentes. Les frais individuels seront facturés au Client sur une base mensuelle au fur et à mesure qu'ils seront engagés.

## 9 DONNÉES CLIENTS

- 9.1 Obligations du Client.** Le Client est seul responsable de toutes les informations, données et contenus téléchargés, stockés ou générés par l'utilisation de TeamMate par le Client (« Données Client ») et de la vérification, de la qualité et de la saisie des Données Client requises en relation avec TeamMate. Les Données Client doivent être fournies dans un format et d'une manière définis dans la Documentation ou autrement approuvées ou prescrites par WK ou la Documentation. Le Client conservera les données de sauvegarde nécessaires pour remplacer toutes les données critiques du Client et WK ne sera pas responsable de la perte ou de l'endommagement des Données du Client. Le Client déclare, garantit et s'engage à ne pas télécharger ou transmettre de Données Client : (i) que le Client n'a pas le droit légal de copier, transmettre, distribuer et afficher (y compris toute donnée client qui violerait toute obligation de

confidentialité ou fiduciaire que le Client pourrait avoir à l'égard des Données client) ; (ii) pour lesquels le Client ne dispose pas des droits, autorisations, enregistrements ou consentements requis par la loi pour toute information personnellement identifiable contenue dans les Données du Client ; (iii) qui enfreint, détourne ou viole de quelque manière que ce soit tout droit de propriété intellectuelle ou autre droit de propriété ou viole les droits à la vie privée d'un tiers ; (iv) qui est fausse ou trompeuse ; (v) qui est diffamatoire, obscène ou offensant ; ou (vi) qui viole, ou encourage toute conduite qui violerait, toute loi ou réglementation applicable ou qui donnerait lieu à une responsabilité civile ou pénale. Le Client ne doit pas utiliser TeamMate pour transmettre, acheminer, fournir des connexions ou stocker des documents qui enfreignent ou encouragent la violation de l'une des restrictions de la présente sous-section. WK se réserve le droit, à sa seule discrétion et à tout moment, de supprimer toute donnée client qui serait en violation du présent contrat.

- 9.2 Droits de Propriété du Client.** Le Client conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Données du Client. En mettant les Données du Client à disposition par l'intermédiaire de TeamMate, le Client accorde à WK le droit non exclusif, mondial et transférable, sur une base libre de redevances, avec le droit de sous-licencier ce droit uniquement aux tiers qui aident WK à fournir TeamMate ou à remplir les obligations de WK en vertu des présentes, de posséder, stocker, utiliser, copier et distribuer les Données du Client sur TeamMate au nom du Client uniquement dans le but de remplir les obligations de WK et/ou d'exercer les droits de WK en vertu des présentes.
- 9.3 Obligations de WK.** Conformément à ses pratiques et procédures en vigueur à ce moment-là, en particulier les politiques et procédures de sécurité de l'information de TeamMate, WK mettra en œuvre, maintiendra et appliquera des mesures et des politiques de sécurité de l'information commercialement raisonnables, appropriées compte tenu des circonstances et conçues pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des Données du Client et la protéger contre les menaces connues ou anticipées pour la sécurité des Données du Client.
- 9.4 Clause de Non-responsabilité relative à la Sécurité des Données.** LE CLIENT RECONNAÎT QUE LES MESURES DE SÉCURITÉ, PAR LEUR NATURE, SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONTOURNÉES ET QUE WK NE GARANTIT PAS ET NE PEUT PAS GARANTIR QUE LE SERVICE, LES SYSTÈMES DE WK ET LES INFORMATIONS QU'ILS CONTIENNENT (Y COMPRIS LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES) NE PEUVENT PAS ÊTRE CONSULTÉS PAR DES PERSONNES NON AUTORISÉES CAPABLES DE CONTOURNER CES PROTECTIONS. SAUF DANS LA MESURE DIRECTEMENT CAUSÉE PAR LA VIOLATION DE LA PRÉSENTE SECTION PAR WK, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, WK NE SERA PAS RESPONSABLE D'UN TEL ACCÈS NON AUTORISÉ. DE PLUS, UN TEL ACCÈS NON AUTORISÉ NE CONSTITUE PAS NON PLUS UNE VIOLATION PAR WK DE SES OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITÉ EN VERTU DES PRÉSENTES.
- 9.5 Données Statistiques.** Lorsqu'il est hébergé par WK, TeamMate peut transmettre aux serveurs sur lesquels il est hébergé des informations reflétant les habitudes d'accès ou d'utilisation de TeamMate par ou pour le compte du Client ou de tout Utilisateur autorisé, ainsi que des informations générales sur le système informatique du Client et de ses Utilisateurs Autorisés à partir duquel les Services sont accessibles (par exemple, la configuration du système, type de connectivité Internet, RAM, CPU, système d'exploitation, version du navigateur), y compris toute analyse statistique ou autre, information ou donnée basée sur ou dérivée de l'un des éléments précédents (« Données Statistiques »). Les Données Statistiques doivent être anonymisées afin de ne pas identifier le Client ou tout Utilisateur Autorisé. WK peut utiliser, traiter et surveiller les Données Statistiques pour : (i) dans le but d'améliorer, faire progresser ou de développer TeamMate ; (ii) l'assurance qualité interne et la vérification des erreurs logicielles ; (iii) la recherche, l'analyse statistique ou l'analyse comportementale ; (iv) pour le profilage et l'analyse des clients ; et/ou (v) si cela est nécessaire ou approprié pour exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat. WK s'engage à préserver la confidentialité des Données Statistiques conformément à la Section 10 (Confidentialité).



- 9.6 Conformité à la Loi californienne sur la Protection de la Vie Privée des Consommateurs.** Dans la mesure où WK reçoit des Informations personnelles au nom du client qui sont soumises à la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs de 2018 (Cal. Civ. Code 1798) et à toute réglementation promulguée en vertu de celle-ci ou liée à celle-ci (« CCPA »), WK mettra en œuvre et maintiendra des mesures de sécurité raisonnables pour protéger les Informations personnelles du Client contre l'accès, la destruction, l'utilisation, la modification ou la divulgation non autorisés. Le Client engage WK en tant que Fournisseur de services pour traiter les Informations personnelles du Client en son nom et dans la poursuite d'une ou plusieurs Fins commerciales énumérées en vertu de la loi applicable. WK ne conservera pas, n'utilisera pas et ne divulguera pas les renseignements personnels du client à d'autres fins que l'exécution de ses obligations en vertu du présent accord, ou dans la mesure permise par la loi applicable. WK informera le Client s'il reçoit une demande du Consommateur concernant les Informations personnelles du Client. WK fournira une assistance raisonnable au Client pour qu'il puisse répondre à ses obligations de réponse en vertu de la loi applicable. Comme l'exige la loi applicable, WK doit se conformer aux demandes de suppression et d'accès aux Informations personnelles du consommateur. Aux fins de la présente sous-section, les termes « Objectif commercial », « Consommateur », « Traitement », « Informations personnelles », « Vendre » et « Fournisseur de services » ont la signification donnée à ces termes par la CCPA.
- 9.7 Règlement Général sur la Protection des Données.** Le cas échéant et requis en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD »), les parties concluront l'Addendum standard sur le Traitement des Données de WK énonçant les conditions générales du traitement de ces Données Client par WK conformément au présent Contrat.

## 10 CONFIDENTIALITÉ

- 10.1 Informations confidentielles.** Les Informations confidentielles comprennent toutes les informations d'une partie divulgateur (ou de ses Affiliés, fournisseurs, concédants et/ou clients) (« Divulgateur ») fournies ou mises à disposition avant ou après la Date d'entrée en vigueur qui sont ou devraient raisonnablement être considérées comme confidentielles, exclusives ou généralement non accessibles au public, qu'elles soient marquées comme confidentielles ou non, et quelle qu'en soit la forme, le format, le support ou le mode de divulgation (écrit, visuel, électronique ou autre), y compris, sans s'y limiter : les secrets commerciaux, les droits d'auteur, les brevets, les inventions, les techniques, les programmes informatiques, le code logiciel (code source et code objet), les modifications personnalisées, les algorithmes, les méthodes, la logique, l'architecture et les conceptions, les affaires commerciales, les listes de clients, les informations sur les clients, les prix des produits, les plans de tarification, les plans de développement de produits, les plans de marketing, les résultats des tests et les conditions générales du présent Contrat (collectivement, les « Informations confidentielles »). Les Informations confidentielles de WK comprennent toutes les parties et tous les aspects de TeamMate, y compris les modifications, améliorations, traductions, localisations ou autres œuvres dérivées de celle-ci, la Documentation et toute autre documentation ou matériel fourni avec ou lié à TeamMate, sous quelque forme que ce soit. Les Informations confidentielles comprennent également les informations personnelles ou personnellement identifiables et les dossiers des employés, investisseurs, clients et clients potentiels de du Divulgateur ou les concernant.
- 10.2 Exceptions.** Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui : (i) sont ou deviennent accessibles au public sans violation du présent Contrat ; (ii) étaient déjà en possession de la partie réceptrice (« Destinataire ») sans obligation de confidentialité ; (iii) sont développés de manière indépendante sans l'utilisation des Informations confidentielles du Divulgateur, comme le démontrent des preuves tangibles ; ou (iv) deviennent légitimement connues du Destinataire par un tiers sans obligation de confidentialité.
- 10.3 Obligations de confidentialité.** Le Destinataire gardera strictement confidentielles toutes les Informations confidentielles qu'il reçoit du Divulgateur et utilisera le même soin pour protéger ces Informations confidentielles qu'il emploie pour ses propres Informations confidentielles (mais en aucun cas moins qu'un degré de diligence raisonnable de soin). Aucune des parties ne divulguera d'Informations

confidentielles de l'autre partie, sauf à ses Affiliés, employés, sous-traitants ou agents qui ont besoin de connaître ces informations, à condition que, avant une telle divulgation, cet Affilié, employé, sous-traitant ou agent soit lié par les restrictions énoncées dans le présent Contrat. Les parties conviennent en outre qu'elles n'utiliseront les Informations confidentielles qu'aux fins pour lesquelles ces informations, ou l'accès à celles-ci, sont fournies conformément aux conditions du présent Contrat. Si la divulgation d'Informations confidentielles est requise par la loi ou la réglementation, le Destinataire accepte de donner au Divulgateur un préavis rapide avant une telle divulgation, dans la mesure permise, afin qu'il puisse demander une ordonnance de protection. À l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat, ou dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la demande du Divulgateur, le Destinataire doit soit retourner, soit détruire et certifier par écrit la destruction de toutes les Informations confidentielles du Divulgateur en sa possession. Toutes les Informations confidentielles restent la propriété de leur Divulgateur. Ces obligations de confidentialité survivront pendant une période de trois (3) ans après la résiliation du Contrat, ou pour toute période prescrite par la loi, et les obligations de confidentialité pour les secrets commerciaux resteront perpétuelles.

## 11 INDEMNITÉS

- 11.1 Obligations de WK.** Sous réserve de ce qui suit et des autres conditions générales énoncées dans le présent Contrat, WK accepte de défendre le Client contre toute réclamation d'un tiers non affilié intentée contre le Client, et de payer des dommages-intérêts et des frais raisonnables finalement évalués contre le Client par un tribunal compétent (ou, au choix de WK, qui sont inclus dans un règlement de cette réclamation ou action conformément aux présentes), dans la mesure où cette réclamation découle d'une violation par TeamMate des brevets, des marques déposées ou des droits d'auteur de ce tiers, dans chaque cas uniquement dans la mesure où ils ont été enregistrés aux États-Unis avant la date du présent Contrat ; à condition que : (i) WK soit informé rapidement par écrit de la réclamation ; (ii) WK contrôle la défense et le règlement de la réclamation ; et (iii) le Client coopère avec toutes les demandes raisonnables de WK (aux frais de WK) pour se défendre ou régler la réclamation.
- 11.2 Exclusions.** L'indemnisation en cas d'infraction qui précède ne couvre pas les réclamations ou actions fondées sur ou découlant de : (i) toute utilisation de TeamMate en combinaison avec d'autres produits non fournis par WK ou des produits avec lesquels TeamMate n'est pas autorisé ou n'est pas destiné à être utilisé ; (ii) la modification ou l'altération de TeamMate par toute personne autre que WK ou son agent autorisé ; (iii) toute utilisation de TeamMate en violation du présent Contrat ou d'une manière non conforme ou envisagée par la Documentation ; (iv) l'utilisation d'une version remplacée ou modifiée d'une partie ou de la totalité de TeamMate si la violation aurait été évitée ou atténuée par l'utilisation d'une version ultérieure non modifiée de TeamMate fournie au Client ; (v) le fait que le Client n'utilise pas une correction fournie par WK si l'infraction aurait été évitée ou atténuée par l'utilisation d'une telle correction ; ou (vi) les spécifications, données ou instructions fournies par le Client.
- 11.3 WK Cure.** Si tout ou partie de TeamMate devient, ou de l'avis de WK, est susceptible de faire l'objet d'une réclamation d'un tiers pour violation des ou atteinte aux droits de propriété intellectuelle de ce tiers, WK peut, à sa discrétion : (i) procurer au Client le droit de continuer à utiliser le(s) produit(s) TeamMate concerné(s) ; (ii) les remplacer par des matériels non contrefaits dont la fonctionnalité est substantiellement équivalente ; ou (iii) modifier le(s) produit(s) TeamMate concerné(s) afin qu'ils ne soient plus contrefaits sans réduire matériellement leur fonctionnalité. Si WK détermine qu'aucune des alternatives précédentes n'est commercialement raisonnable, WK peut résilier la licence du Client ou l'accès et l'utilisation du ou des produits TeamMate concernés et fournir au Client un remboursement au prorata des Frais prépayés mais non acquis payés pour le(s) produit(s) TeamMate concerné(s).
- 11.4 Responsabilités du client.** Le Client est seul responsable de toutes les réclamations de tiers relatives à : (i) la violation par le Client de l'une de ses obligations, déclarations et/ou garanties en vertu du présent Contrat ; et/ou (ii) l'utilisation par le Client de TeamMate et/ou l'utilisation de tout logiciel ou service tiers, sauf dans la mesure des réclamations pour lesquelles WK est responsable en vertu de la présente Section 11 (Indemnités). Le Client s'engage à défendre, indemniser et dégager WK de toute responsabilité en cas de réclamation, d'action, de poursuite, de dommage, de jugement ou de coût, y

compris les honoraires d'avocat, basés sur ou découlant de la garde, de la possession, du stockage, de la transmission ou de la gestion des Données du Client, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations fondées sur toute loi ou réglementation concernant la protection des données personnelles ou les droits de collecte de données.

- 11.5 Recours exclusif.** Dans toute la mesure permise par la loi applicable, les dispositions de la présente Section 11 (Indemnités) énoncent la responsabilité unique, exclusive et entière de WK et de ses Affiliés, distributeurs, agents, sous-traitants et fournisseurs, ainsi que le recours unique, exclusif et complet du Client, en ce qui concerne toute violation réelle ou présumée ou toute autre violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

## 12 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 12.1 Exclusion des dommages.** NI WK NI AUCUN DE SES AFFILIÉS, DISTRIBUTEURS, AGENTS, SOUS-TRAITANTS, CONCÉDANTS OU FOURNISSEURS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE QUELQUE PERTE OU DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF, EXEMPLAIRE, PUNITIF OU AUTRE PERTE OU DOMMAGE SPÉCIAL, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES POUR TOUTE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE DE VENTES, DE BÉNÉFICES, D'ACTIVITÉ, DE CLIENTÈLE OU DE DONNÉES, OU POUR L'INCAPACITÉ D'UTILISER TEAMMATE, MÊME SI CES PARTIES ONT ÉTÉ INFORMÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, AMENDES, COÛTS, DÉPENSES ET AUTRES RESPONSABILITÉS, ET/OU SI CEUX-CI SONT RAISONNABLEMENT PRÉVISIBLES.
- 12.2 Limitation de responsabilité.** LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE WK ET DE SES AFFILIÉS, DISTRIBUTEURS, AGENTS, SOUS-TRAITANTS, CONCÉDANTS ET FOURNISSEURS, DÉCOULANT DU OU EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CONTRAT, DE L'UTILISATION DE TEAMMATE ET/OU DE TOUTE AUTRE CAUSE, NE DÉPASSERA PAS, EN CUMULE POUR L'ENSEMBLE DES RÉCLAMATIONS EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT OU EN RELATION AVEC CELUI-CI, LE TOTAL DES FRAIS PAYÉS OU PAYABLES PAR LE CLIENT À WK AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA DATE À LAQUELLE LA PREMIÈRE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION EST SURVENUE.
- 12.3 Validité de la limitation.** LA REPARTITION DE RESPONSABILITÉ DANS LA PRÉSENTE SECTION 12 (LIMITATION DE RESPONSABILITÉ) REPRÉSENTE L'ACCORD CONVENU ET NÉGOCIÉ ENTRE LES PARTIES ET LA COMPENSATION DE WK EN VERTU DES PRÉSENTES REFLÈTE CETTE RÉPARTITION. LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET LES TYPES DE RÉCLAMATIONS LIMITÉES ET EXCLUES PAR LES PRÉSENTES S'APPLIQUENT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE ET SONT DESTINÉS PAR LES PARTIES À S'APPLIQUER QUELLE QUE SOIT LA FORME DE LA RÉCLAMATION OU DE L'ACTION (QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU UN AUTRE DÉLIT, UNE LOI OU AUTRE), ET INDÉPENDAMMENT DU FAIT QU'UN RECOURS LIMITÉ PRÉVU DANS LE PRÉSENT CONTRAT N'ATTEIGNE PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL.
- 12.4 Délai de prescription.** TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU DE TOUT BON DE COMMANDE OU AUTRE OBJET DES PRÉSENTES DOIT ÊTRE INTRODUITE DANS UN DÉLAI D'UN (1) AN À COMPTER DE LA DATE À LAQUELLE CETTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION EST SURVENUE POUR LA PREMIÈRE FOIS.

## 13 GARANTIES ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ

- 13.1 Garantie limitée.** WK garantit au Client que TeamMate fonctionnera en conformité substantielle avec la Documentation alors en vigueur pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date à

laquelle TeamMate est livré pour la première fois ou mis à la disposition du Client pour utilisation. Cette garantie ne s'applique pas si TeamMate a été : (i) mal installé par le Client sur site ou utilisé sur site sur un système d'exploitation qui n'est pas recommandé ; (ii) altérées ou modifiées, sauf par WK ou son représentant autorisé ; ou (iii) mis à disposition ou concédés sous licence à des fins d'évaluation, de test ou de démonstration. La seule responsabilité de WK et de ses Affiliées, fournisseurs et concédants de licence, et le seul recours du Client, en cas de non-conformité de TeamMate à la garantie susmentionnée est de résilier le Bon de commande en ce qui concerne le(s) produit(s) TeamMate non conforme et de rembourser la partie des Frais payés pour ce(s) produit(s) TeamMate non conforme(s). Toute demande de garantie doit être faite par écrit à WK avant l'expiration de la période de garantie de quatre-vingt-dix (90) jours.

- 13.2 Exclusions de garantie pour le(s) produit(s) TeamMate sur site.** Les garanties de la Section 13.1 (Garantie limitée) ne s'appliquent pas et, dans toute la mesure permise par la loi, WK n'est pas responsable et rejette par la présente les violations de la garantie liées à TeamMate lorsqu'elles sont fournies au Client sur site et décline par la présente toute responsabilité dans la mesure où cette violation découle de : (i) erreurs de l'opérateur du Client ; (ii) les défaillances du matériel ou du système d'exploitation du Client ; (iii) la modification de TeamMate par toute personne autre que WK (sauf si WK l'ordonne ou l'autorise) ; (iv) la combinaison de TeamMate avec des produits ou services non fournis par WK (sauf indication ou autorisation de WK) ; (v) l'utilisation de toute partie de TeamMate d'une manière non autorisée ou envisagée par le présent Contrat ou la Documentation ; ou (vi) l'utilisation d'une Version antérieure d'une partie ou de la totalité de TeamMate autre que la Version actuelle ou l'utilisation de TeamMate sans que toutes les Mises à jour ne soient installées.
- 13.3 Garantie des services.** WK garantit au Client que : (i) tous les Services fournis par elle seront exécutés de manière professionnelle et dans les règles de l'art ; et (ii) pendant trente (30) jours suivant l'exécution des Services, ces Services répondront aux spécifications énoncées dans le Descriptif des travaux applicable. La seule responsabilité de WK et le seul recours du Client en cas de non-conformité des Services à la garantie susmentionnée sont, à la seule discrétion de WK, l'une des suivantes : (i) réexécuter les Services afin qu'ils soient conformes à la garantie précédente ; ou (ii) rembourser les Frais payés par le Client pour les Services non conformes applicables. Toute demande de garantie doit être faite par écrit à WK avant l'expiration de la période de garantie des Services de trente (30) jours.
- 13.4 Conformité à l'exportation.** Le Client s'engage à utiliser TeamMate conformément à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions économiques, y compris, mais sans s'y limiter, en n'exportant pas ou en ne transférant pas de technologie à, en n'utilisant pas la technologie au profit de, ou en ne rendant pas la technologie disponible pour utilisation par toute personne ou entité identifiée sur, ou autrement soumise à des restrictions imposées par la liste des ressortissants spécialement désignés par l'Office of Foreign Assets Control du Department of the Treasury des États-Unis ou la liste des personnes, des entités et des listes non vérifiées refusées du Bureau of Industry & Security du Department of Commerce des États-Unis ; situés dans une juridiction faisant l'objet de sanctions économiques globales de la part des États-Unis ; ou avec lequel il est autrement interdit aux ressortissants des États-Unis d'effectuer une telle transaction.
- 13.5 Avertissements.** À L'EXCEPTION DE CE QUI EST INDIQUÉ DANS LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE SECTION 13 (GARANTIES ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ), LES PRODUITS, L'ASSISTANCE ET LES SERVICES DE TEAMMATE SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE. WK DÉCLINE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES REPRÉSENTATIONS, CONDITIONS ET GARANTIES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'EXÉCUTION AVEC UNE COMPÉTENCE ET UN SOIN RAISONNABLES, OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, INDÉPENDAMMENT DE TOUTE CONDUITE OU EXÉCUTION, COUTUME OU USAGE COMMERCIAL. LE CLIENT ASSUME L'INTÉGRALITÉ DES RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ ET À LA PERFORMANCE DU PRODUIT TEAMMATE. WK NE GARANTIT PAS QUE LE PRODUIT TEAMMATE OU L'UN DE SES COMPOSANTS SERA ININTERROMPU, QUE SON

UTILISATION OU SON FONCTIONNEMENT SERA EXEMPT D'ERREURS OU DE DÉFAUTS, QUE LES PRODUITS TEAMMATE OU TOUT COMPOSANT DE CEUX-CI SERONT TOUJOURS ACCESSIBLES OU DISPONIBLES, OU QUE TOUS LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS.

WK N'EST PAS AUTORISÉ À FOURNIR DES CONSEILS FISCAUX, COMPTABLES, JURIDIQUES, MÉDICAUX, DE CONFORMITÉ OU D'INVESTISSEMENT. DANS LA MESURE OÙ TEAMMATE PEUT SERVIR D'OUTIL POUVANT AIDER LE CLIENT À RÉSOUDRE TOUTE QUESTION FISCALE, COMPTABLE, JURIDIQUE, MÉDICALE, DE CONFORMITÉ OU D'INVESTISSEMENT, LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DE DÉCIDER SI TOUTE UTILISATION PRÉSENTE OU FUTURE DE TEAMMATE AIDERA À ATTEINDRE CET OBJECTIF ET TOUS LES PRODUITS ET SERVICES FOURNIS PAR WK EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDÉRÉS OU COMPRIS COMME UNE RECOMMANDATION, APPROBATION, DIAGNOSTIC, GARANTIE OU UN SUBSTITUT AU JUGEMENT PROFESSIONNEL. **LE CLIENT CONVIENT QUE TEAMMATE N'EST PAS DESTINÉ À REMPLACER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET LE JUGEMENT DU CLIENT ET NE REMPLACE PAS LES CONSEILS D'UN AVOCAT OU D'UN AUTRE PROFESSIONNEL.** LE CLIENT EST SEUL ET EXCLUSIVEMENT RESPONSABLE DE L'UTILISATION ET DES ACTIONS PRISES OU OMISES SUR LA BASE DE TEAMMATE ET DE TOUTE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD.

- 13.6 Produits tiers.** TeamMate peut contenir du code, du contenu, des caractéristiques, des fonctionnalités et des composants fournis par des tiers. En outre, TeamMate peut avoir besoin de données et d'informations de tiers afin de fonctionner correctement. CES PRODUITS OU SERVICES TIERS DOIVENT ÊTRE FOURNIS « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE PAR WK. TOUS LES DROITS ET OBLIGATIONS À L'ÉGARD DE CES PRODUITS OU SERVICES TIERS SONT RÉGIS EXCLUSIVEMENT PAR LES TERMES ET CONDITIONS DES ACCORDS FOURNIS PAR LES FOURNISSEURS DE CES PRODUITS OU SERVICES TIERS ET LE CLIENT DÉGAGE WK DE TOUTE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD.

## 14 RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET GARANTIES DU CLIENT

Le Client déclare, garantit et s'engage à ce qu'il ait le plein pouvoir et l'autorité de conclure et d'exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat. Le Client comprend, accepte et reconnaît que : (i) l'utilisation de TeamMate ne dégage pas le Client de toute responsabilité quant à la préparation, au contenu, à l'exactitude (y compris l'exactitude des calculs) et à l'examen des états financiers et des documents de travail préparés par le Client lors de l'utilisation de TeamMate ou de tout autre produit de travail généré par le Client lors de l'utilisation du ou des produits TeamMate ; (ii) Le Client ne se renseignera pas et ne s'appuiera pas sur WK pour obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou autres conseils professionnels ou d'experts de quelque nature que ce soit ; et (iii) le Client récupérera en temps opportun toutes les communications électroniques mises à sa disposition par WK. Le Client est entièrement et seul responsable de : (a) la sélection du ou des produits TeamMate adéquats et appropriés pour satisfaire les besoins commerciaux du Client et atteindre les résultats escomptés du Client ; (b) l'utilisation de TeamMate ; (c) tous les résultats obtenus de TeamMate ; (d) sélectionner, obtenir et entretenir l'ensemble du matériel, des logiciels, de la capacité informatique, des services Internet, des programmes et des ressources système, ainsi que d'autres équipements et utilitaires nécessaires à l'accès et à l'utilisation de TeamMate, ainsi que tous les coûts qui y sont associés ; et (e) la sélection, l'utilisation et les résultats obtenus à partir de tout autre programme, équipement informatique ou service utilisé avec TeamMate.

## 15 DURÉE ET RÉSILIATION

- 15.1 Durée.** Le présent Contrat entrera en vigueur à la Date d'entrée en vigueur et restera en vigueur comme indiqué dans le Bon de commande, à moins qu'il ne soit résilié conformément aux conditions des présentes. Par la suite, le Contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes de renouvellement successives d'un (1) an, à moins qu'il ne soit résilié moyennant un préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de l'intention du Client de ne pas renouveler. Afin d'éviter toute ambiguïté, toute réduction des frais de licence ne sera pas considérée comme une résiliation telle que définie dans les présentes,

mais ne sera honorée et acceptée qu'une fois par an, et moyennant un préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'entrée en vigueur de la période de renouvellement.

- 15.2 Résiliation pour un motif valable.** L'une ou l'autre des parties peut résilier le présent Contrat pour un motif valable dans le cas où un manquement à une ou plusieurs obligations est réparable et que ce manquement n'est pas corrigé trente (30) jours après réception d'une notification. WK peut résilier le présent Contrat pour un motif valable immédiatement, comme spécifié dans la notification de WK au client, dans le cas où la violation de l'obligation ou des obligations est irréparable ou si, en vertu des lois applicables en matière de faillite ou de lois similaires concernant l'insolvabilité ou le redressement des débiteurs : (a) un séquestre, un administrateur ou liquidateur judiciaire, ou similaire est nommé pour l'entreprise ou les biens du Client ; (b) le Client cherche à liquider, dissoudre, réorganiser ou obtenir d'une autre manière un allègement de ses dettes ; ou (c) une procédure involontaire est intentée contre le Client et que la procédure n'est pas suspendue, acquittée ou rejetée dans les trente (30) jours suivant son ouverture, dans ce cas, le Client accepte de faire de son mieux pour obtenir l'autorisation du tribunal, si nécessaire, de payer tous les frais à WK et à ses Affiliées.
- 15.3 Désistement.** WK se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'interrompre ou de modifier le(s) produit(s) TeamMate ou tout composant, fonctionnalité, service (y compris les services d'hébergement et d'Assistance) ou le contenu qui s'y trouve et qui s'y rapporte, pour quelque raison que ce soit et à tout moment, en fournissant au Client un préavis écrit de cent vingt (120) jours. Si TeamMate est interrompu pendant la Durée, WK devra, à sa discrétion, soit : (i) fournir au Client un remboursement au prorata des Frais prépayés mais non utilisés pour TeamMate et l'Assistance associée ; ou (ii) fournir au Client l'accès à un produit ou à un service ayant des fonctionnalités substantiellement similaires pour le reste de la Durée alors en cours.
- 15.4 Effet de la résiliation.** À l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat, le Client doit cesser toute utilisation de TeamMate et doit retourner à WK ou détruire toutes les Informations confidentielles fournies par WK au Client, y compris toutes les copies de TeamMate et toutes les parties de celui-ci, et certifier à WK qu'il l'a fait. Tous les frais et dépenses acquis et impayés deviendront immédiatement exigibles et payables à WK. La résiliation par WK en vertu de la présente Section 15 (Durée et résiliation) n'exigera pas le paiement d'un remboursement au Client des sommes versées et n'aura pas d'impact sur : (a) l'obligation du Client de payer tous les frais qui pourraient autrement être dus en vertu des présentes ; ou (b) tout recours dont dispose WK en vertu de la loi ou de l'équité. Sauf indication contraire dans le présent Contrat, les divers droits, options, choix, pouvoirs et recours de WK doivent être interprétés comme cumulatifs et ne sont pas exclusifs à d'autres, ou à tout autre recours légal ou équitable.
- 15.5 Suspension.** En plus de tout droit de résiliation ou de suspension dont dispose WK en vertu du présent Contrat, si le Client enfreint matériellement l'une de ses obligations énoncées dans les présentes, cause un risque de sécurité ou un impact négatif sur les Services ou un tiers, ou soumet WK à toute responsabilité, WK peut suspendre l'accès à Teammate jusqu'à ce que ces violations soient corrigées. Dans le cas où le Client ne remédierait pas à cette ou ces violations, WK aura le droit d'exercer ses droits de résiliation (non soumis à d'autres droits de réparation) en vertu du présent Contrat.

## 16 UTILISATION DE L'ÉVALUATION

Si TeamMate est mis à la disposition du Client à titre d'évaluation, de démonstration ou d'essai, le présent Contrat régira l'accès et l'utilisation du Client, sauf modification de la présente Section 16 (Utilisation de l'évaluation). Tout produit TeamMate mis à la disposition du Client à des fins d'évaluation, de démonstration ou d'essai ne sera accessible et utilisé que pendant une période limitée. Certaines fonctionnalités de ces produits TeamMate peuvent être désactivées ou restreintes. Si le Client utilise TeamMate à des fins d'évaluation, l'utilisation commerciale de TeamMate n'est pas autorisée, n'entre pas dans le champ d'application du présent Contrat et constitue une violation des lois américaines et internationales sur les droits d'auteur. L'accès à TeamMate mis à disposition sur une base d'évaluation, de démonstration ou d'essai sera résilié et désactivé par WK à la fin de l'évaluation, de la démonstration ou de l'essai. Le Client doit acheter une licence d'abonnement ou une licence perpétuelle auprès

de WK avant d'accéder à TeamMate ou de l'utiliser à des fins commerciales. Les sections suivantes du présent Contrat ne s'appliquent pas au(x) Produit(s) TeamMate mis à la disposition du Client à titre d'évaluation ou d'essai : Section 2 (Frais, Taxes, Paiement), Section 3 (Octroi de licence), Section 7 (Assistance), Section 11 (Indemnités), Section 13.1 (Garantie limitée) et Section 15 (Durée et résiliation).

## 17 DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- 17.1 Droit applicable.** Les parties consentent à l'application de la Loi applicable pour régir, interpréter et faire respecter tous les droits, devoirs et obligations découlant de l'objet du présent Contrat ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit, sans égard aux principes de conflit de lois. La « Loi applicable » sera déterminée par le principal établissement du Client, comme suit : (i) en Amérique du Nord, en Amérique du Sud ou en Amérique centrale, à l'exception du Canada : « les lois de l'État de New York, États-Unis » ; (ii) au Canada : « les lois de la province de l'Ontario, Canada » ; (iii) en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique : « les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles », auquel cas les dispositions de l'Annexe A s'appliqueront au présent Contrat; et (iv) en Asie-Pacifique : « les lois de la juridiction de constitution de l'entité juridique WK figurant sur le Bon de commande ». La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au présent Contrat.
- 17.2 Lieu.** Tout litige découlant de l'objet du présent Contrat ou s'y rapportant sera soumis pour résolution selon la méthode et le lieu suivants. Si le siège social du Client est situé : (a) aux États-Unis, les litiges seront soumis à un tribunal d'État ou fédéral de l'arrondissement de Manhattan, New York, New York ; (b) au Canada, les différends sont soumis aux tribunaux fédéraux ou provinciaux de Toronto, en Ontario ; (c) en Amérique centrale ou en Amérique du Sud, les litiges seront soumis à l'arbitrage à Miami, en Floride, aux États-Unis, conformément aux règles de l'American Arbitration Association ; (d) en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, les litiges seront soumis à l'arbitrage de Londres, en Angleterre, conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour d'arbitrage international de Londres ; (e) en Asie-Pacifique, les litiges seront soumis à l'arbitrage de Sydney, (Nouvelle-Galles du Sud) Australie, conformément aux règles de l'Australian Commercial Disputes Centre Ltd.
- 17.3 Injonction.** Chaque partie convient que toute violation réelle ou potentielle de certaines sections du présent Contrat (y compris, sans s'y limiter, la confidentialité, les droits de propriété intellectuelle et les obligations en matière de sécurité des données) peut causer un préjudice irréparable pour lequel les dommages pécuniaires sont inadéquats. L'une ou l'autre des parties peut, en plus de tout autre recours prévu par la loi, avoir le droit de demander une injonction immédiate ou toute autre mesure de redressement équitable pour empêcher une telle violation réelle ou potentielle, sans qu'il soit nécessaire de déposer une caution ou de prouver des dommages pécuniaires.
- 17.4 Renonciation à un procès devant jury.** DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, CHAQUE PARTIE RENONCE SCIEMMENT, VOLONTAIREMENT ET INCONDITIONNELLEMENT À SON DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY POUR TOUTE RÉCLAMATION OU TOUT LITIGE DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT.
- 17.5 Procédures d'arbitrage.** À l'exception des réclamations visant à obtenir une injonction d'urgence ou temporaire ou toute autre mesure équitable en attente d'arbitrage (que l'une ou l'autre des parties peut choisir de poursuivre devant tout tribunal compétent), les procédures suivantes s'appliqueront à tout litige en vertu du présent Contrat auquel l'arbitrage s'applique comme indiqué à la Section 17.2 (Lieu). La langue de la procédure arbitrale est l'anglais. En aucun cas, les arbitres ne sont autorisés à rendre des sentences contraires aux exclusions de dommages-intérêts, aux limitations de responsabilité, aux mesures correctives et aux autres dispositions du présent Contrat. La sentence arbitrale est définitive et exécutoire pour les parties. Tous les aspects de la procédure d'arbitrage et de la sentence arbitrale sont confidentiels. Tout tribunal compétent aura le droit de faire respecter l'accord des parties d'arbitrer leurs différends et de rendre un jugement sur toute sentence arbitrale en vertu des présentes.

## 18 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 18.1 Mission.** Le Client ne peut céder ou transférer de quelque manière que ce soit l'un de ses droits, ni déléguer ou transférer de quelque manière que ce soit l'une de ses obligations ou de son exécution, en vertu du présent Contrat, dans chaque cas, que ce soit volontairement, involontairement, par effet de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de WK. Aux fins de la phrase précédente, et sans limiter sa généralité, toute fusion, consolidation ou réorganisation impliquant le Client (que le Client soit une entité survivante ou en voie de disparition) sera considérée comme un transfert de droits, d'obligations ou d'exécution en vertu du présent Contrat pour lequel le consentement écrit préalable de WK est requis. Aucune délégation ou autre transfert ne dégagera le Client de l'une quelconque de ses obligations ou de ses exécutions en vertu du présent Contrat. Toute prétendue cession, délégation ou transfert en violation du présent article est nulle. Le présent Contrat lie les parties aux présentes et leurs successeurs et ayants droit autorisés respectifs et s'applique à leur profit.
- 18.2 Force majeure.** À l'exception des obligations de paiement, aucune des parties ne sera responsable envers l'autre de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat en raison d'une cause indépendante de sa volonté raisonnable et survenant sans faute de cette partie, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les actes du gouvernement, les inondations, les incendies, les troubles civils ou la guerre, les actes de terrorisme, les grèves (autres que celles impliquant les employés du parti), l'imposition de sanctions ou de restrictions à l'exportation, les attaques informatiques ou les actes malveillants, tels que les attaques sur ou via Internet, ou les défaillances de service de tout opérateur ou fournisseur de services de télécommunications ou d'Internet (« cas de force majeure »). La partie affectée par l'Événement de Force Majeure (i) déploiera des efforts raisonnables après le début de l'Événement de Force Majeure pour informer l'autre partie par écrit de l'Événement de Force Majeure, y compris la durée probable ou potentielle, si elle est connue, et l'effet sur sa capacité à exécuter l'une de ses obligations en vertu **du Contrat**; et (ii) utiliser des moyens raisonnables pour atténuer l'effet de l'événement de Force Majeure sur l'exécution de ses obligations. Les dates auxquelles les obligations d'exécution doivent être remplies seront prolongées d'une période égale au temps perdu en raison de l'événement de Force Majeure.
- 18.3 Pas de tiers bénéficiaire.** Aucun tiers, autre que les fournisseurs, concédants de licence, agents et sous-traitants expressément autorisés de WK, y compris ceux énumérés dans tout Enoncé des travaux, n'est destiné à être et ne sera un tiers bénéficiaire d'une disposition du présent Contrat. WK et le Client sont les seules parties habilitées à faire valoir les droits énoncés dans le présent Contrat.
- 18.4 Avis.** Tout avis donné en vertu du présent Contrat doit être fait par écrit et remis à l'autre partie par : (i) courrier de première classe, port payé ; (ii) courrier recommandé ou certifié, avec accusé de réception ; ou (iii) un service de messagerie reconnu à l'échelle nationale. Tous ces avis entreront en vigueur dès leur réception. Les avis au Client doivent être adressés à l'adresse et à la personne indiquées sur le Bon de commande, ou à toute autre adresse que le Client peut désigner par écrit. L'avis à WK doit être adressé à : Wolters Kluwer Financial Services, Inc., à l'attention de : Legal Department, 28 Liberty Street, 26th Floor, New York, NY 10005.
- 18.5 Relation entre les parties.** Le Client et WK conviennent expressément qu'ils agissent uniquement en tant qu'entrepreneurs indépendants, et que rien dans le présent Contrat n'est destiné à constituer une relation fiduciaire, un partenariat, une coentreprise, une franchise ou une agence. En aucun cas, les employés d'une partie ne seront considérés comme des employés de l'autre partie à quelque fin que ce soit.
- 18.6 Divisibilité.** Dans l'éventualité où une disposition du présent Contrat serait jugée illégale ou autrement inapplicable, cette disposition sera supprimée, supprimée et remplacée par une disposition légale et exécutoire qui reflète le plus fidèlement l'intention des parties à cet égard et le reste du présent Accord restera en vigueur et de plein effet.
- 18.7 Survie.** À l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat, WK aura le droit de résilier immédiatement et indéfiniment l'accès et l'utilisation de TeamMate par le Client. La résiliation ou l'expiration du présent



Contrat n'affectera pas les dispositions du présent Contrat qui, de par leur nature, survivent à la résiliation ou à l'expiration.

- 18.8 Renonciation et modification.** Le présent Contrat ne peut être modifié ou amendé que par un écrit signé par les deux parties. Aucune renonciation à une violation d'une disposition du présent Accord ne constitue une renonciation à toute violation ultérieure de la même disposition ou de toute autre disposition des présentes, et aucune renonciation ne sera effective à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par un représentant autorisé de la partie renonciatrice.
- 18.9 Intégralité du Contrat et préséance.** Le présent Contrat, y compris ses annexes et pièces jointes, le cas échéant, et tous les Bons de commande signés entre les parties, constituent collectivement l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent et éteignent tous les accords, ententes, déclarations, garanties, propositions et communications antérieurs et contemporains, qu'ils soient oraux ou écrits, entre les parties concernant l'objet du présent Contrat. En cas d'incohérence ou de conflit entre les termes et conditions du présent Contrat et tout Bon de commande, annexe ou autre pièce jointe, l'ordre de priorité sera le suivant : premièrement, le corps du présent Contrat ; puis, toutes les annexes applicables au présent Contrat ; ensuite, tout Bon de commande ; puis toutes les pièces justificatives ou autres pièces jointes à tout Bon de commande. En cas de conflit entre le présent Contrat et un Bon de commande, le corps du présent Contrat régira et contrôlera, sauf dans la mesure où ce Bon de commande indique clairement que le présent Contrat est modifié par ce Bon de commande. Tout bon de commande, toute réquisition, toute commande, toute demande de proposition ou tout autre document ou dossier préparé, émis ou fourni par le Client ou en son nom concernant l'objet du présent Contrat ou pour TeamMate de quelque manière que ce soit n'est accepté que pour des raisons administratives et n'aura aucun effet en complétant, en modifiant ou en remplaçant les dispositions du présent Contrat, indépendamment de toute reconnaissance par WK.
- 18.10 Pas de présomption contre le rédacteur.** Chacune des parties reconnaît qu'elle a eu l'occasion d'être représentée par un conseiller juridique avant de conclure le présent Contrat, y compris tout Bon de commande en vertu des présentes. Par conséquent, dans l'interprétation du présent Contrat, y compris tout de Bon de commande en vertu des présentes, aucune disposition des présentes ne doit être interprétée en faveur d'une partie au motif que cette disposition a été rédigée par l'autre.
- 18.11 Conditions en ligne.** WK peut publier des modalités, conditions et/ou politiques pertinentes dupliquées et/ou supplémentaires (« Conditions en ligne ») à l'emplacement en ligne où les Utilisateurs autorisés accèdent au(x) produit(s) TeamMate. Les Utilisateurs autorisés seront soumis à ces Conditions en ligne à compter de la date à laquelle ces Conditions en ligne sont publiées pour la première fois ; à condition, toutefois, qu'en cas de conflit entre le présent Contrat et les Conditions en ligne, les conditions du présent Contrat prévaudront.

**ADDENDUM DE LIVRAISON TEAMMATE®**

Le présent Addendum relatif à la Livraison énonce des conditions générales supplémentaires applicables à TeamMate en fonction du choix de livraison sur site ou hébergé du Client. Le présent Addendum de Livraison est par la présente incorporé aux Conditions générales de TeamMate (« Contrat »), qui régissent la livraison de TeamMate par WK, y compris, sans s'y limiter, toutes les limitations de responsabilité et exclusions de garantie, sauf indication contraire explicite dans les présentes. En cas de conflit entre le présent Addendum de Livraison et le Contrat, les conditions du présent Addendum de Livraison prévaudront en ce qui concerne la livraison de TeamMate. Tous les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le Contrat.

---

---

***AU CHOIX DU CLIENT ET COMME INDIQUÉ SUR LE BON DE COMMANDE APPLICABLE,  
TEAMMATE SERA LIVRÉ SOIT :***

**SUR SITE** : Sur le serveur du Client ou sur un serveur géré par le fournisseur tiers du Client.

***OU***

**HÉBERGÉ** : Sur le serveur de WK ou sur un serveur géré par WK ou le fournisseur tiers de WK.

---

**1. LIVRAISON SUR SITE**

Si TeamMate dispose d'une licence pour une utilisation sur site, WK mettra TeamMate et la Documentation à la disposition du Client après avoir signé le Bon de commande. WK sera responsable de l'installation initiale de TeamMate et fournira les Services conformément à l'Énoncé des travaux applicable. Aux fins du Contrat, la date de livraison de TeamMate est la Date d'entrée en vigueur. L'acceptation du Client sera réputée à ce moment-là ou sur la base de la commande ou du renouvellement de l'Assistance par le Client, ou de l'exécution des Services par WK, selon le cas. WK assumera tous les risques de perte pour TeamMate jusqu'à la livraison ou le téléchargement par le Client.

**2. LIVRAISON HÉBERGÉE**

Si TeamMate est concédé sous licence pour une utilisation et hébergé par ou pour le compte de WK, WK mettra TeamMate à la disposition du Client via Internet sur son propre serveur ou sur un serveur géré par le fournisseur tiers de WK. L'hébergement comprend un gigaoctet (1 Go) de stockage de production par Utilisateur autorisé, et les gigaoctets supplémentaires sont soumis à des Frais supplémentaires.

Le Client peut commander des services d'hébergement soit lors de l'achat initial de TeamMate, soit à une date ultérieure, en signant un Bon de commande distinct prenant effet dès son acceptation par WK. La période d'hébergement commencera à la date indiquée sur ce Bon de commande et se poursuivra pendant une période initiale d'un (1) an. Par la suite, la période d'hébergement sera automatiquement renouvelée pour des périodes de renouvellement successives d'un (1) an, à moins qu'elle ne soit résiliée moyennant un préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de l'intention du Client de ne pas renouveler. En cas de résiliation des services d'hébergement, WK peut immédiatement interrompre les services d'hébergement et le Client doit immédiatement cesser de les utiliser.

***LA PRÉSENTE ANNEXE A NE S'APPLIQUE QUE DANS LE CAS OÙ LES LOIS DE L'ANGLETERRE ET DU PAYS DE GALLES SONT LA LOI APPLICABLE AU CONTRAT.***

---

**La Section 12.1 (Exclusion des dommages) est remplacé dans son intégralité par ce qui suit :**

Rien dans le présent Contrat n'exclut ou ne limite la responsabilité de WK en cas de fraude, de décès ou de blessure corporelle causés par sa négligence, toute violation des obligations implicites de l'article 12 du Sale of Goods Act 1979 ou de l'article 2 du Supply of Goods and Services Act 1982, ou toute autre responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par la loi applicable. Sauf disposition contraire expresse de la présente sous-section, WK n'est pas responsable : (i) de la perte de revenus ou de recettes; (ii) la perte de jouissance de l'argent ; (iii) la perte de bénéfices réels ou anticipés ; (iv) la perte d'économies anticipées ; (v) la perte d'opportunité ; (vi) la perte de clientèle ou de réputation ; (vii) la perte, l'endommagement ou la corruption de données ; (viii) les coûts ou dépenses inutiles (y compris, sans s'y limiter, les coûts de tout fournisseur de remplacement et les coûts de gestion et de conseil) ; ou (ix) toute perte ou tout dommage indirect ou consécutif de quelque nature que ce soit, quel qu'en soit le cas, que ce dommage soit prévisible ou envisagé par les parties et qu'il résulte d'une rupture de contrat, d'un délit (y compris la négligence), d'un manquement à une obligation légale, d'une indemnité ou autre.

**La Section 18.3 (Absence de tiers bénéficiaire) comprend les éléments suivants :**

Le Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999 ne s'applique pas au présent Contrat.